

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 Juin 2024

**Commune  
de AZÉ  
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
06/06/2024

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine  
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. LELEU Eric  
M. TYTGAT Loïc  
M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

### OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-33 Tarifs accueil  
périscolaire 2024/2025

Mme RENOU Christelle est désignée secrétaire de séance.

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents, que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2024/2025.

Madame Maryvonne BOULAY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2023/2024 de 3.1 %, à compter de septembre 2024.

**Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)**

Tranche de QF	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025	X	Y
---------------	--------------------	--------------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	0,69 €	0,71 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00075	0,38
Supérieur à 1450€	1,50 €	1,55 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	1,36 €	1,40 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00120	0,87
Supérieur à 1450€	2,64 €	2,72€		

**Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)**

Tranche de QF	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025	X	Y
---------------	--------------------	--------------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	0,85	0,88 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00095	0,47
Supérieur à 1450€	1,87€	1,93 €		

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :  
01 JUL. 2024

Déposé en ligne le 04 JUL. 2024

Hors Azé				
Inférieur à 448€	1,71 €	1,76 €		1,09
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00150	
Supérieur à 1450€	3,31 €	3,41 €		

Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	1,78 €	1,83 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00198	0,98
Supérieur à 1450€	3,89 €	4,01 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	3,56 €	3,67 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00398	1,96
Supérieur à 1450€	7,80 €	8,04€		

Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	2,22 €	2,29 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00248	1,23
Supérieur à 1450€	4,87€	5,02 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	4,44 €	4,58 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00498	2,44
Supérieur à 1450€	9,76 €	10,06 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

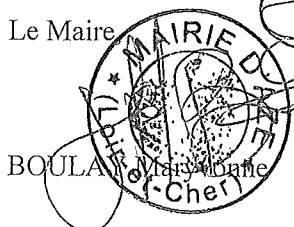
DÉCIDENT :

➤ D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

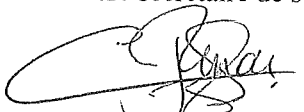
➤ D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire



Le secrétaire de séance

  
RENOU Christelle